



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Turquie

Question écrite n° 273

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Turquie. Ce pays, qui demande son rapprochement avec l'Union Européenne, se livre régulièrement à des entraves graves aux droits de l'homme les plus élémentaires et des rapports d'organisations internationales en font régulièrement état. En même temps, la Turquie refuse systématiquement d'accueillir des missions d'information diligentées par les Nations Unies, qui condamnent d'ailleurs la Turquie pour ces agissements, notamment à l'égard d'opposants et, fait autrement plus grave, à l'égard d'enfants. Il lui demande de confirmer la détermination de la France et sa volonté d'oeuvrer, notamment auprès de ses partenaires européens, pour adopter une position de la plus grande fermeté face aux violations des droits de l'homme en Turquie et pour condamner, devant la prochaine commission des droits de l'homme de l'ONU qui doit se saisir de ce dossier, l'attitude d'un pays qui prétend oeuvrer pour la démocratie. Il lui demande enfin si ces attitudes sont compatibles avec les conditions élémentaires de tout rapprochement avec les instances communautaires.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Turquie. La France, comme ses partenaires européens, veut croire que l'ancrage européen de la Turquie incitera ce pays à approfondir le processus de démocratisation à terme. La concrétisation de la vocation européenne de la Turquie, confirmée lors du conseil d'association Turquie - Union européenne, le 29 avril, est en effet un processus complexe qui suppose des évolutions en profondeur politiques, économiques et sociales de la Turquie. Celle-ci devra remplir tous les critères économiques, mais aussi politiques, applicables aux pays candidats, ce qui inclut la protection des droits de l'homme, l'Etat de droit, le respect des minorités et les relations de bon voisinage. L'instabilité politique en Turquie n'a malheureusement pas permis de mettre en oeuvre l'ensemble du train de mesures annoncé en matière de droits de l'homme, notamment dans le domaine de la liberté d'expression. Nous nous réjouissons cependant des déclarations du nouveau gouvernement turc, qui a obtenu la confiance de la grande Assemblée nationale le 12 juillet, en faveur de la démocratisation. Nous avons noté avec intérêt l'annonce des mesures à très court terme comme l'approbation prochaine d'une loi qui permettrait de libérer les journalistes détenus pour délit d'opinion. Par ailleurs, comme nous l'avons fait avant la dernière session de la commission des droits de l'homme des Nations unies, nous continuerons d'inviter les autorités turques à coopérer avec les mécanismes de cette commission et d'accepter, en particulier, les visites de rapporteurs thématiques qui souhaiteraient se rendre en Turquie à l'instar de la visite en 1996 du rapporteur spécial sur la liberté d'expression.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 273

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 juin 1997, page 2179

Réponse publiée le : 11 août 1997, page 2589